



Suite à l'octroi du permis d'exploitation d'une porcherie industrielle au Hameau des Prés à Wodecq par le Collège Echevinal d'Ellezelles, l'ASBL RCVPC (Respect du Cadre de Vie dans le Pays des Collines) tient à vous informer de ce qui suit :

Si, à la suite de la lecture de ce communiqué, vous désirez nous soutenir, vous pouvez télécharger l'affiche éditée par notre association et l'afficher visiblement soit à une fenêtre soit à votre voiture.

Par la présente, nous désirons vous faire connaître notre association ainsi que les raisons qui nous poussent à vous interpeller dans le cadre de certains projets de diversification des activités agricoles présentant certains dangers non seulement vis-à-vis de l'harmonie développée entre les agriculteurs et les résidents au sein de notre belle région des Collines, mais aussi vis-à-vis du maintien de leurs activités dans un cadre familial et authentique, propre au contexte environnemental et géographique dans lequel, depuis de nombreuses décennies déjà, ils ont fait fructifier les traditions agricoles, certes modernisées, générées par leurs parents et les générations antérieures.

Soucieux de voir se perpétuer la continuité de ces activités agricoles dans le respect de cette harmonie, malgré les difficultés certes réelles liées à une conjoncture de plus en plus difficile, nous désirons éveiller l'attention et le sens des responsabilités des agriculteurs et des pouvoirs politiques quant à la manière dont certaines solutions alternatives peuvent leur être présentées par des sociétés sans scrupules, dont le seul souci est d'assurer leur extension et leur développement au mépris du respect pour notre environnement, le cadre de vie propre à notre région et la motivation des agriculteurs de maintenir leurs activités dans un contexte familial et responsable qui leur est cher.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la législation en vigueur quant à la gestion de l'élevage porcin au nord du pays tend à réduire drastiquement ce type d'élevages industriels, à grands coups de subsides, afin de réduire les importantes pollutions du sol et du réseau aquifère engendrées par la disproportion de ces élevages par rapport à leur environnement. De plus, le gouvernement de la Région Wallonne s'est formellement opposé à l'importation de lisiers porcins excédentaires, afin d'éviter de générer le même type de dérives et d'abus dans la région francophone du pays. De grandes sociétés d'aliments pour bétail, souffrant de cette situation, motivent actuellement nombre d'agriculteurs, en difficulté financière, à effectuer, pour leur compte, l'engraissement de porcs dans des installations sur caillebotis, où elles fournissent les porcelets et la nourriture, mais en laissant aux agriculteurs le soin et la responsabilité de gérer les nuisances et la valorisation des effluents. Ces mêmes sociétés vont même jusqu'à proposer le financement des infrastructures nécessaires à cette activité, les liant à elles, de manière sournoise et définitive quant à toute conséquence matérielle et financière liée à l'instabilité conjoncturelle de ce marché. Par ce biais, elles délocalisent, par des projets d'ampleur moyenne, dont les demandes de permis d'exploitation sont effectuées au niveau communal, la production même du lisier controversé dans la région francophone du pays. Sachez qu'il y a encore 1.200.000 tonnes de lisier excédentaires liées à l'exercice d'exploitation 2002 en Flandre pour lesquelles aucune solution de valorisation n'a encore été trouvée. **Il y a par ce biais une nette velléité de déplacement d'un problème d'une communauté à l'autre, ce qui, selon nous, ne relève plus de la politique communale, mais bien d'une préoccupation à l'échelon fédéral.** Il y a ainsi déresponsabilisation des agriculteurs indépendants qui deviennent (sous le même statut) de simples exécutants à la solde de la société commanditaire. Ces agriculteurs ne sont plus maîtres de leur exploitation. Ceci sans omettre les velléités de monopole visées par ces sociétés qui agiront à leur guise sur les prix du marché, situation dont les agriculteurs seront les premiers à souffrir, car ces sociétés ne diminueront en rien leurs marges bénéficiaires. Pensez également aux grandes catastrophes économiques qu'on représenté, entre autres, la crise de la dioxine sur leur secteur d'activité. Quelles garanties obtiendront-ils de ces sociétés sur la qualité et la conformité des aliments qu'elles vont leur livrer étant entendu que ceux-ci seront également exportés d'une communauté à l'autre et pourraient profiter d'un éventuel laxisme de l'application de la législation en la matière. N'oublions pas non plus les risques liés aux épidémies de peste porcine (ressurgissant par hasard

lorsque les prix du marché sont bas) qui mettraient en péril non seulement leur propre exploitation, mais aussi celle de leurs collègues agriculteurs se trouvant dans le périmètre de sécurité et qui ne pourraient plus exercer leur activité en toute quiétude (même en dehors de l'élevage porcin), paralysant ainsi l'ensemble des activités agricoles de la région. Sachez aussi que nous émettons des doutes certains quant à la rentabilité de ce type d'exploitation dans le cadre macro économique futur, où l'avènement des pays de l'est au sein de l'Europe va ouvrir des perspectives d'élevage à grande échelle, qui vont induire une concurrence difficile à combattre par les exploitations locales. Les zones agricoles de très grande étendue (en Pologne notamment) vont permettre à la fois des élevages beaucoup plus importants tout en permettant le respect des normes liées aux épandages et au contrôle des nuisances (même telles que préconisées par l'Europe) et en bénéficiant de coûts de maintenance et de production beaucoup moins importants.

Nous insistons enfin sur l'aspect environnemental. L'engraissement sur caillebotis exige un suivi et un entretien régulier de ces derniers afin de garantir leur bon fonctionnement. Ceci engendrera inéluctablement une dilution des effluents. Les citernes destinées à les récolter et à les stocker risquent donc d'être vite saturées. Qu'advient-il alors des excédents? Si ceux-ci sont par mégarde épanchés via les eaux de surface, ils pollueront inévitablement les ruisseaux et ensuite les nappes phréatiques, qui ne pourront plus être utilisées (comme c'est déjà le cas en Flandre) pour abreuver les cheptels et pulvériser les cultures. Les agriculteurs sont-ils prêts à devoir s'acquitter de ces tâches en devant puiser cette eau sur le réseau de distribution et ainsi de subir un surcoût notoire de leurs frais de fonctionnement? De plus, le caractère semi industriel de ce type d'élevage est en totale inadéquation avec le développement économique de la région, laquelle se veut respectueuse de son environnement et ayant déjà consenti maints investissements (notamment au sein du Parc Naturel du Pays des Collines) ayant trait au développement d'une renommée touristique qui commence seulement à porter ses fruits. Le caractère évolutif de sa zone d'habitat et de sa population, quoiqu'en zone agricole ou rurale, doit permettre à tout un chacun de pouvoir obtenir des garanties quant au maintien d'un cadre de vie tel que préconisé par le pouvoir politique en place, lequel met en exergue la valorisation des produits locaux et artisanaux dans le cadre d'élevages plus extensifs et d'une agriculture familiale. Ce même pouvoir politique est pourtant fier de pouvoir bénéficier d'un cadre de vie exceptionnel quant à son environnement (qualité de l'air, habitat, propreté et tranquillité). Les nuisances liées à ce type d'exploitation (olfactives, sonores, charrois nocturnes et diurnes, gestion des lisiers, ...) peuvent engendrer des troubles de voisinage pouvant conduire à un déséquilibre du bien-être de chacun, en ce compris celui des agriculteurs concernés. La commune d'Ellezelles, en respect des prérogatives de la Région Wallonne, suggère à ses habitants de se mettre en règle quant à l'installation de stations d'épuration domestiques en raison d'arguments environnementaux certes fondés, mais tolère, dans le cadre de ce type de projet, l'épandage de lisiers, lesquels peuvent se révéler beaucoup plus nuisibles pour l'environnement.

Voici donc les risques et les conséquences qu'une multiplication à outrance de ce type d'élevages porcins dans notre région pourrait avoir sur notre environnement et notre cadre de vie commun. Le Pays des Collines ne présente pas, de par sa structure géographique et le caractère de son habitat, les qualités requises pour accueillir ce type d'activité dans le respect de l'équilibre de son écosystème à l'échelle humaine. J'espère que, sur base de cette réflexion, nous parviendrons à pouvoir développer un dialogue constructif, et que vous nous percevrez comme des citoyens soucieux du bien-être de chacun, contrairement à une image de « néo-ruraux » étant contre l'agriculture qui semble vouloir être véhiculée par certaines personnes.

En conclusion, ce projet constituerait un précédent regrettable, la loi étant la même pour tout le monde, il fera jurisprudence. Ayant connaissance de plusieurs autres demandes latentes (déjà 7 candidats uniquement dans le PNPC) nous pensons très sérieusement que ces précédents vont ouvrir la porte à des abus et à une extension démesurée de ce type d'élevage dans la région du Pays des Collines. Ne mettons-nous pas le doigt dans un engrenage ?

Afin de compléter cette information, je vous fais part ci-après de l'historique de nos démarches quant au problème des porcheries industrielles dans le Pays des Collines depuis la constitution initiale de notre comité de quartier.

- 10/09/03 : Rédaction d'une lettre à l'attention du Collège des Bourgmestre et échevins dont copie est adressée à la direction générale de l'Environnement et des Ressources Naturelles de Mons et au Ministre Forêt.
- 11/09/03 : Articles de presse dans la Dernière Heure et le Courrier de l'Escaut.
- 18/09/03 : - Lettre de Bernard Vinois, Conseiller Communal et provincial.

- Réaction de Serge Maucq, Echevin, dans le Courrier de l'Escaut
- 19/09/03 : - Réunion d'information à la Maison Communale.
- Prolongation de 15 jours de l'enquête publique suite à nos doléances et remarques exprimées lors de notre visite à la maison communale.
- 22/09/03 : Compte rendu dans le Courrier de l'Escaut de la rencontre du 19 avec le Bourgmestre.
- 24/09/03 : Réunion du comité de quartier où une stratégie de sensibilisation est définie.
- 26/09/03 : Lettre de Mme Willox, voisine directe de l'exploitation, à l'attention de Mr. Alomène.
- 29/09/03 : Réunion à la Maison Communale en présence du Collège Echevinal et des représentants des 2 parties.
- 30/09/03 : Clôture de l'enquête publique et envoi du dossier à Mons sans avis.
- 01/10/03 : Interview du Bourgmestre dans la Dernière Heure où ce dernier exprime les avantages et mérites de sa commune quant à son cadre de vie et son environnement.
- 04/10/03 : Lettre du comité de quartier à l'attention de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement dont copie est adressée au Ministre Forêt.
- 06/10/03 : Réception par la Commune de l'avis favorable de l'administration de Mons et octroi par la Commune du permis d'exploitation.
- 07/10/03 : - Communiqué du Collège Echevinal d'Ellezelles relatif à sa décision.
- Première interview télévisée de notre association dans l'Info H.O. sur No Télé
- 08/10/03 : Articles de presse dans la Dernière Heure et Le Courrier de l'Escaut.
- 11/10/03 : - Article de presse dans Le Soir sur la recapitalisation du PNPC.
- Rencontre avec Jean-Luc Crucke, Bourgmestre de Frasnes.
- 14/10/03 : Création de l'A.S.B.L. « Respect du Cadre de Vie dans le Pays des Collines » en lieu et place du comité de quartier.
- 20/10/03 : - Lettre de Jean-Luc Crucke à l'attention du Ministre Forêt.
- Visite d'un juriste pendant laquelle ce dernier examine et souligne les points litigieux du permis d'exploitation délivré.
- Deuxième interview télévisée de notre association dans l'info H.O. sur No Télé.
- 22/10/03 : Article de presse dans la Dernière Heure
- 23/10/03 : - Envoi des recours, l'un au nom de Mme Willox, l'autre au nom de l'ASBL.
- Réunion au siège de l'ASBL avec les représentants du Parti Ecolo où ces derniers nous proposent leur soutien tout en respectant l'intégrité apolitique de notre association.
- 26/10/03 : Diffusion en toute boîte de l'affichette éditée par l'ASBL dans l'entité d'Ellezelles.
- 30/10/03 : - Parution au Moniteur Belge des statuts de l'ASBL.
- Article de presse dans Le Soir
- Rencontre avec les responsables locaux du MR
- 05/11/03 : Interpellation du Ministre Forêt par le député Ecolo Michel Guilbert au Conseil des Ministres
- 06/11/03 : E-Mail de Jean-Luc Crucke où il confirme l'opposition de son Collège Echevinal à un projet similaire sur Frasnes.
- 08/11/03 : Article de presse dans le Courrier de l'Escaut suite à l'interpellation du Ministre Forêt par le député Ecolo.
- 11/01/03 : Prise de contact avec des mouvements d'opposition à des projets similaires dans les communes de Wiers (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut) qui ont été introduits de la même manière et par la même société flamande !

Voilà, sympathisants, pour votre information, ce qui s'est passé depuis le lancement de nos activités.

Le Président,
Bruno Darimont